



## Édito

### Biométhane, le coup de froid

Si la tempête Gabriel a apporté son lot de fraîcheur, c'est bien la publication de la PPE qui a fait souffler un vrai coup de froid sur le salon Biogaz Europe qui se tenait à Rennes fin janvier. Et pour cause, alors même que les innovations présentées sur le salon et les multiples annonces enregistrées ces derniers mois démontrent la forte dynamique des filières de gaz verts, les acteurs du secteur ont été douchés par la dernière version du projet de PPE annoncée le 25 janvier. Certes, la filière hydrogène tire son épingle du jeu et l'Afhypac se dit satisfaite (bien qu'attentive) par la « reprise des objectifs chiffrés du plan national hydrogène et des mesures proposées ». Mais pour le reste, c'est le coup de massue. Alors que depuis la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, tout le monde s'accorde sur le chiffre de 10% comme part minimale de gaz renouvelables pour 2030 (et que les ambitions industrielles affichées visent plutôt les 30% en 2030), voilà que le projet de PPE réduit la voilure à 7%. Pire, les conditions du soutien public ont été très durcies, exigeant un coût de production de 67 €/MWh dès 2023. L'étude publiée cet automne par ENEA Consulting montrait certes que la trajectoire de gains de productivité amenait à 66 €/MWh (entre 66 et 82 € selon le profil des unités - cf. GNT n°273 - ICI), mais à horizon 2030. « Trajectoire impossible à réaliser à si brève échéance », commente-on à France Gaz renouvelables. « Aucune autre filière d'énergies renouvelables aujourd'hui mature n'a vu son déploiement conditionné à de telles conditions dans un tel délai » précise un communiqué de GRTgaz. Et de fait, une rapide baisse des coûts ne pourrait être atteinte que par un effet d'accélération du mouvement et une massification des projets, par le contraire. Tout cela paraît d'autant plus absurde que le mouvement d'accélération de la production de biométhane injectable est très net. Les dernières statistiques publiées en fin d'année (voir ICI) notaient déjà 67 installations connectées (il y en a 76 au 15 janvier) et 556 pro-

jets en fil d'attente (aujourd'hui plus de 600), alors que la croissance des projets de méthanisation à vocation de production électrique est moindre. Et cette progression fait sens au plan d'une stratégie non seulement de décarbonation mais aussi d'indépendance énergétique et de balance commerciale puisque la France importe son gaz naturel. 30% de gaz renouvelables en 2030, ce serait ainsi 2 Md€ d'économie sur la balance commerciale.

Plaider pour une diversité et une complémentarité des énergies est une évidence, mais pour nombre d'acteurs, le projet de PPE donne la sensation que « rien n'est impossible pour le secteur électrique et qu'on laisse sur la touche l'énergie gaz », comme l'indique Coenove qui parle « d'électrification massive et idéologique » alors qu'en hiver l'électricité ne satisfait que 30% des besoins quand le gaz (non intermittent et stockable) est capable d'en assurer 40%. On pourrait aussi souligner tout cela n'est pas en cohérence avec la feuille de route du comité stratégique de filière énergies qui affiche clairement la volonté de consolider l'offre en méthanisation. Est-ce à dire que toutes les unités de méthanisation devront faire de l'électricité et de la chaleur, alors même que la valorisation de la chaleur localement n'est pas toujours possible (et ne se stocke pas ou très peu)? Enfin, brider cette nouvelle filière du gaz renouvelable, c'est potentiellement compliquer les ambitions en matière de valorisation des biodéchets. Car l'obligation de collecter sélectivement les biodéchets va rapidement s'imposer à tous en 2025, et non plus seulement aux gros producteurs. Il est donc surprenant de voir il y a quelques jours les filières du Fast food recadrées médiatiquement par le ministère de l'écologie sur la question du tri de déchets et brider en aval les futurs exutoires à valeur ajoutée, au risque aussi de fragiliser toutes ces entreprises qui innoveront sur toute la chaîne de valeur et constituent un savoir-faire exportable.

## Sommaire :

### Acteurs ..... p. 2/3

#### Startups

- Quiet Oceans : une expertise marine qui gagne en reconnaissance
- Un nouvel acteur pour doper la filière de l'électronique reconditionnée

#### Startups à suivre...

- Agreen Startup
- Start you up

#### Filières

- Le transport par câbles fait recette

### Technologies ..... p. 4/5

#### Énergie

- Be Positive : la filière Energie-bois à la pointe technique

#### Efficiences hydrique

- Suez lance On'Connect Coach

#### Chimie verte

- Lancement du projet Mangoval

#### Chimie verte et éco-matériaux

- Six nouveaux projets à suivre à l'institut 3BCar

### Analyse - Énergie

- Vaisala entre sur le marché du biogaz

### Brevets ..... p. 6

### Échos ..... p. 7

- Filière
- Développements industriels
- Partenariats
- Fusion/Acquisition

## FILIÈRE

Le contrat du **Comité stratégique de filière (CSF)** eau a été signé à l'occasion du Carrefour de l'eau à Rennes fin janvier. Il met en exergue **cinq projets structurants**, qui font ainsi figure de priorité stratégique pour le secteur de l'eau. Parmi les enjeux développés, il y a bien sûr celui de la **numérisation de la filière**, avec en particulier l'objectif de massifier les données de l'eau (big-data) et le développement d'algorithmes prédictifs visant par exemple à anticiper les défaillances et améliorer la gestion et le renouvellement des infrastructures (qui est une priorité induite). Côté traitement, il s'agit de stimuler l'excellence française dans les solutions de **détection et de traitement des nouveaux polluants**. Un « **cluster de la bio-analyse** » de l'eau sera d'ailleurs créé avec pour mission de détecter, analyser et traiter les micropolluants. A noter aussi la mise en place d'un **accélérateur des PME** du secteur opéré par BPI France. Aucune mention en revanche des termes d'efficacité ou d'efficacité hydrique, de recyclage ou réutilisation de l'eau ou de dessalement.

## DÉVELOPPEMENTS INDUSTRIELS

**Ecoslops**, PME innovante qui développe une solution industrielle de valorisation des résidus pétroliers en carburant maritime et bitume léger, a enregistré **plusieurs bonnes nouvelles** ces derniers jours. La première est l'autorisation d'exploiter pour l'unité de production prévue sur la **plateforme Total La Mède à Châteauneuf-Martigues**. Le permis de construire avait déjà été accordé en septembre. Cette dernière autorisation clôt le dossier réglementaire pour cette unité en cours de construction qui devrait être opérationnelle au dernier trimestre de l'année. Autre indicateur positif, l'entreprise franchit une **nouvelle étape** avec Suez Canal Economic Zone pour **son projet d'implantation** d'une unité de collecte, réception et traitement des résidus pétroliers maritimes **en Egypte**. Les études et projets de financement avancent pour la mise en place d'une première opération à Port Said comprenant une collecte par navire et une zone de réception-traitement (mise en place du projet à partir de la fin d'année) avant un déploiement d'une opération semblable dans le port de Suez. L'installation d'une unité de micro-raffinage P2R d'Ecoslops sera effective une fois les volumes collectés et traités suffisants. Le potentiel de

recupération est évalué à plus de 40 000 tonnes pour le trafic du canal de Suez. Enfin, c'est une **bonne nouvelle financière** qui accompagne également ce début d'année pour Ecoslops qui a vu une partie d'une **avance remboursable** du Feder (octroyée pour le premier projet industriel de Sinès au Portugal) être **convertie en subvention** non remboursable (3 M€ sur un peu de 5 M€ restant en créances). La décision de ce fonds se fonde sur le fait que 100% des objectifs socio-économiques qui avaient été fixés lors de l'octroi de l'aide ont été remplis. Une manne financière qui conforte donc le bilan de l'entreprise et lui permet d'envisager de focaliser ses ressources sur de nouveaux projets en développement.

**Feedback Energie**, spécialiste des **services d'externalisation**, notamment dans la pose, relève et maintenance d'équipements énergétiques, **élargit son champ d'intervention** avec **InstaBorne**, un service d'externalisation d'**installation de bornes** de recharge électrique de véhicules, en volume ou à l'unité pour le compte de professionnels, collectivités ou particuliers. La société déploie tout type de bornes jusqu'à 22 kW, et peut au-delà, assurer des prestations de maintenance et d'entretien des parcs. Pour rappel, ce domaine des bornes est appelé à progresser très vite, notamment parce que la loi LOM prévoit le pré-équipement obligatoire de tous les parkings de plus de 10 places dans le résidentiel (neuf ou rénové) ou de plus de 20 places dans le non-résidentiel, avec un ratio de 1 point de charge pour 10 véhicules. Ce taux est actuellement de 1 pour 5,7 en 2018. Globalement, le parc de bornes installées est aujourd'hui selon l'Ademe de 23 000 points de charge, le gouvernement tablant sur 100 000 points ouverts en 2022.

## PARTENARIATS

Le **groupe Avril** et le **groupe Suez** s'associent au **sein de Terrial** pour constituer une entité leader sur le marché des engrais et amendements organiques en France. L'alliance qui a été annoncée ce lundi est encore soumise à l'approbation des autorités de la concurrence. Mais elle devrait se concrétiser par la prise de **participation de Suez à hauteur de 32% dans Terrial** (spécialiste de la fertilisation et valorisation de coproduits organiques), en y apportant ses activités composts,

et élargissant du même coup le sourcing d'intrants pour la production d'amendements. Suez aura ensuite la possibilité de monter à 50%. La nouvelle co-entreprise sera opérationnelle dès le premier semestre et devrait présenter sa nouvelle gamme de produits d'ici cet été.

**Carbios** et **Carbiolice**, co-entreprise créée par Carbios et Limagrain pour porter le développement d'une nouvelle génération de plastiques biodégradables en conditions domestiques (emballages à usage unique, sacs de sortie de caisse, films de paillage agricole...), ont conclu un **accord avec Novozymes** qui devrait consolider leur feuille de route industrielle. Selon les termes de l'accord, Novozymes **produira à l'échelle industrielle l'enzyme propriétaire** développée par Carbios et qui sera formulée pour produire les nouveaux plastiques. Cela permet donc à Carbiolice de sécuriser sur le long-terme son approvisionnement à grande échelle, avec un lancement commercial des produits Carbiolice prévu en 2020.

## FUSION/ACQUISITION

**Benvic Europe**, spécialiste des poudres et **compounds PVC**, vient d'annoncer sa **prise de participation** dans une startup italienne, **Plantura**, qui développe depuis sa création en 2014, une gamme de **biopolymères** pour divers marchés (automobiles, emballages alimentaires, électroménager etc.). Pour intégrer cette activité, Benvic Europe a fait l'acquisition des infrastructures (et du personnel) de la société **Vinyloop, situées sur son site industriel** de Ferrara sur lequel une **nouvelle ligne de production de polymères techniques et de biopolymères** sera prochainement implantée (Plantura produit de son côté en Italie depuis 2015).

**Vaisala** vient de faire l'**acquisition du groupe finlandais K-Patents**, spécialiste de la mesure de liquides en continu pour les applications industrielles, notamment par son **expertise dans les réfractomètres en continu**. Cela fait ainsi entrer Vaisala, spécialiste de l'analyse des gaz, dans le monde des liquides et lui permet d'élargir ses services aux entreprises industrielles.

### Co-Clickquot Éditions

Siège social et rédaction : 5, clos fleuri - 76 113 Sahurs, RCS Rouen 524709011

### Rédactrice en chef :

Cécile Clicquot de Mentque, tél. : 02 35 32 65 39  
cecile.clicquot@green-news-techno.net

### Service commercial / abonnement :

Tél. : 02 35 32 65 39  
abonnements@green-news-techno.net

### Directeur de la Publication :

Jean-François Capu Canellas

Maquette : fx Ponchel - www.fxponchel.fr

32 numéros par an, diffusé exclusivement par abonnement.

Abonnement 1 destinataire : 499,27 € TTC\* - Abonnement 4 destinataires : 774,94 € TTC\* - Commission paritaire : 0515W91832

ISSN : 2110-6800 - Dépôt légal à parution. © Green News Techno

Reproduction interdite pour tous pays sauf autorisation expresse de l'éditeur.

\*Tarifs 2014 - TVA : 2,1 %  
Imprimé en internet.

Abonnez-vous sur

**www.green-news-techno.net**

> Pour 1 destinataire : **489 € HT**

> Pour 4 destinataires\* : **759 € HT**



Abonnement pour une année : **32 numéros**

Tarifs spéciaux collectivités, TPE, universités etc. : consultez le site

\*4 destinataires d'une même entreprise